

# LE REGLEMENT INTERIEUR DU PONEY CLUB-



## ARTICLE 1 : Les poneys

Pas de brutalité, pas d'agression verbale. Nos poneys ont un dressage spécifique.

Certains cavaliers peuvent anéantir ce dressage en ne respectant pas les quelques règles qui suivent : Ne pas leur donner de friandises dans la main quand ils sont attachés (pain, sucre, carottes etc.), ce geste leur apprend à devenir capricieux, à mordre et à taper : **DANGEREUX**.

Quand ils ont fini leur journée et qu'ils sont de retour à la stabulation, vous pouvez éventuellement :

- leur jeter du pain (sans pénétrer dans le parc, car ils risquent de se disputer et vous, de recevoir un coup de pied destiné au copain).
- leur donner une carotte par terre en le remettant dans le pré.

Vous pouvez aussi nous amener du pain, qui sera le bienvenu pour les appeler quand on va les chercher dans le pré ou pour leur donner en fin de journée dans le parc.

Après le travail et pour les remercier de vous avoir porté, rien ne vaut une bonne caresse, un chuchotement à l'oreille et un petit pansage. Sans oublier de leur présenter un peu d'eau s'il fait chaud et quand ils sortent de la carrière.

Si les poneys sont au pré, vous devez toujours être accompagné de la monitrice pour aller chercher le vôtre, il est interdit de rentrer dans le pré tout seul.

## ARTICLE 2 : Le matériel

Laver le mors du filet après utilisation. Remonter systématiquement les étriers et les bloquer par leurs étrivières, avant même de desseller. Poser correctement à l'emplacement prévu à cet effet : filet, selle, tapis, longe et licol.

Étrilles, brosses, cures pieds, selles, tapis et longes doivent être rangés tout de suite après leur utilisation et ne pas traîner par terre.

**Il est conseillé à chaque cavalier d'avoir son propre matériel de pansage standard (étrille, bouchon, cure pied sont les premiers éléments indispensables)**

Le poney-club dégage toute responsabilité en cas de vol de vos effets personnels dans l'enceinte de l'établissement ou sur le parking.

## ARTICLES 3 : Les installations

LE CENTRE EQUESTRE EST UN ESPACE ENTIEREMENT NON FUMEUR, cf décret sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics.

Le respect des installations est impératif, ne pas monter sur les barrières, ne pas déplacer le matériel pédagogique mis en place dans la carrière, etc...

Chaque membre doit veiller au respect des plantations et à la propreté générale des lieux (écurie, club-house, toilettes, ...).

Les véhicules, vélos et scooters doivent être garés sur le parking uniquement.

Le respect du poney étant une règle absolue, tout mauvais traitement entraîne l'exclusion immédiate. Les chiens doivent être tenus en laisse

## ARTICLE 4 : L'environnement

Enlever immédiatement les crottins du poney qui t'a été attribué sur la feuille de monte, lorsqu'il est attaché dans l'aire de pansage (une brouette, pelle, râteau sont mis à ta disposition).

Les papiers et les gobelets sont à leur place dans la poubelle.

Il est recommandé aux élèves d'être présents un quart d'heure avant la reprise. Pendant les reprises, seul l'enseignant et ses aides doivent se trouver sur le terrain d'évolution.

Après et même avant de monter, présenter systématiquement de l'eau à ton poney.

## LE REGLEMENT INTERIEUR DU PONEY CLUB-

### ARTICLE 5 : Prise en charge des mineurs

Les cavaliers mineurs ne sont sous la responsabilité du poney-club que durant leur heure de reprise et durant le temps de préparation de leur poney et le retour à l'écurie, soit un quart d'heure avant la reprise et un quart d'heure après la reprise. En dehors des heures de reprises vendues, les mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents ou tuteur légal.

### ARTICLE 6 : Organisation du poney club

1. Vous trouverez les horaires des groupes de reprise des cavaliers dans le bureau du Poney Club.
2. Les cavaliers sont inscrits automatiquement dans leur reprise chaque semaine. Le montoir se fait la veille.
3. Si vous êtes dans l'impossibilité de venir la semaine suivante, notez votre annulation sur la feuille prévue à cette effet au bureau ou nous prévenir au plus tard **la veille avant 19 h précises**. par téléphone ou par mail : [lescrinsdederce@hotmail.fr](mailto:lescrinsdederce@hotmail.fr)

Pour toute absence signalée à l'avance, le cavalier pourra rattraper sa leçon lors d'une séance adaptée à son niveau, pendant le trimestre en cours.

Toute séance commencée et interrompue volontairement par le cavalier ne pourra être remboursée

4. La permutation de la leçon à un autre horaire est possible et se fait en accord avec Virginie
5. Les sorties (concours, randonnées, etc...) doivent se régler au moins 3 (trois) jours avant la manifestation.
6. Horaire de réception téléphonique : de 9h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 19 h. Laissez un message.
7. Les cartes de monte de 10 h sont **valables 4 mois** exclusivement le dimanche  
Les cartes de 5 h sont **valables 2 mois** exclusivement le dimanche

**Les cartes sont sous votre responsabilité et en cas de perte ou de vol, elles ne seront pas remboursées.**

8. Les cours sont assurés les jours de pluie. Des vêtements chauds et surtout imperméables protégeront efficacement votre enfant. En cas de mauvais temps excessif, nous en profiterons pour réviser le côté théorique (hippologie) et l'approche autour du poney, suivant le galop que votre enfant prépare.

9. Le port de la bombe-casque est obligatoire et chaque adhérent **doit avoir sa propre bombe-casque** aux normes européennes NF EN 1384 avec son nom étiqueté dedans.

Les bombes ayant subi un choc violent, ou étant mal traitées sont à remplacer pour des raisons de sécurité.

10. Pour réserver les promenades en main, venez nous voir le jour même, nous essaierons de vous satisfaire.

11. La rentrée équestre se fait le deuxième Mardi de Septembre ; la saison se termine le dernier Dimanche de Juin.

Les forfaits annuels et les cartes de 5 ou 10 Heures se règlent d'avance.

**Le règlement des forfaits se fera en début de chaque trimestre.** (En septembre, janvier et avril)

En cas d'abandon en cours d'un trimestre et pour des raisons médicales, les cours restants pourront être remboursés au tarif horaire du trimestre. Les cours non effectués, en attente de rattrapage seront perdus. Sans justificatif médical et en cas d'abandon, les cours du trimestre entamé ne seront pas remboursés.

### ARTICLE 7 : Application

Tout cavalier souscrivant un abonnement annuel, trimestriel ou une carte dominicale en cours de validité, devient de fait adhérent du club et reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur et en accepter toutes les dispositions.